



Bi-hebdomadaire togolais d'analyses et d'informations générales

togomatin

TOGOMATIN - N° 0060 DU 1^{er} FEVRIER 2016 / PRIX : 250 FCFA



Côte d'Ivoire / Pays-Bas

Un procès, deux hommes...

Le procès de l'ex-Chef d'Etat de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et de son ancien ministre de la Jeunesse, Charles Blé Goudé en cours à la Haye au Pays-Bas cristallise toutes les attentions, alimente les débats les plus vifs et les plus passionnés. Ces deux hommes soupçonnés d'avoir commis des crimes contre l'humanité plaident non coupable. Les partisans du principal accusé, le président Laurent Gbagbo, à travers tout le continent africain et un peu partout dans le monde, ont profité et profitent toujours de la tribune offerte par ce procès pour faire celui du régime d'Alassane Ouattara, actuellement au pouvoir, celui des rebelles...

PP 6&7

JUSTICE



Affaire Bodjona L'impasse et comment en sortir ?

Sur une requête du Conseil de Pascal Bodjona, l'ancien ministre de l'Administration territoriale, toujours détenu dans une affaire dite d'escroquerie internationale, l'Etat togolais sera devant la Cour de justice de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) le 10 février prochain ...

P 3

FINANCE

La BM accorde 9 milliards F CFA au Togo



P 5

UNION AFRICAINE

Le Togo élu au Conseil de Paix et de Sécurité



P 11

EDITO

Désamour pour le chef de file

L'on pensait qu'avec le décret pris la semaine dernière en Conseil des ministres, fixant les privilèges du chef de file de l'opposition, les débats allaient prendre une autre tournure, les débats allaient prendre une certaine hauteur histoire de nous mettre à l'abri d'une certaine réflexion tendant à l'exclusion, à l'invective politique à l'infini...

P 3

 Contenu	 Union Africaine Idriss Déby Itno succède à Mugabe P 4	 Salon du chocolat à Bruxelles Le chocolat togolais à l'honneur P 5
 « Au jour d'aujourd'hui... », » hoy en día... » « Égbe tútútú... » P 9	 Candidatures à la FTF Trois listes retenues, une invalidée P 10	 Téléphonie « Connectez-vous », le recrutement de nouveaux clients Adsl chez Togo Télécom P 11

Nation

► **Oti / Ouverture de la campagne de la transhumance**

La campagne 2015-2016 de la transhumance dans la préfecture de l'Oti a été officiellement ouverte le 26 janvier 2016 par le comité préfectoral de transhumance.

La transhumance est un déplacement saisonnier des troupeaux d'un pâturage à un autre.

Pour la circonstance, l'ATOP a cité le préfet de l'Oti, chef d'escadron, Ouadja Gbandi, qui a exhorté les forces de sécurité à jouer pleinement leur rôle avec impartialité puis invité les producteurs, à privilégier le dialogue en cas de dévastation ou de l'indélicatesse des éleveurs, et d'éviter de piéger les transhumants ou de se faire justice. En cas de dommage et pour toute précaution, le préfet a invité les transhumants à réparer les préjudices causés aux tiers et de vacciner leurs bêtes.

► **Bas-Mono / 5e édition de la fête Vodou**

Les filles et fils de la préfecture du Bas-Mono ayant conservé les pratiques ancestrales et traditions ont célébré une fête en l'honneur du dieu Vodou.

Pour cette célébration, les prêtres, prêtresses et adeptes de la Congrégation des Cultes Vodou (CONCUVOD) ont célébré la 5e édition de la fête de Vodou le 23 janvier à Afagnan.

Cette rencontre d'échanges culturels vise à faire revivre la tradition africaine en perdition, à sauvegarder et à pérenniser la pratique des cultes vodou et ses rites mais aussi conscientiser au respect des droits et devoirs conventionnels relatifs aux arts et cultures du Togo et dans le monde.

Pour Tokpoto Akakpo Djissehoun, le président de la CONCUVOD, la célébration de cette fête est une manière de corriger des préjugés qui font croire que la pratique des cultes vodou est quelque chose de diabolique et satanique.

► **Ogou / Entrepreneuriat et gestion au féminin**

Une centaine de coiffeuses et couturières des préfectures de l'Anié, Moyen-Mono, Est-Mono et Ogou, dans la région des Plateaux-Est ont participé du 25 au 27 janvier à Atakpamé, à un atelier de formation en entrepreneuriat féminin et à la gestion d'une microentreprise de type artisanal.

Initiée par l'Association pour le Bien-Etre et la Protection de la Population (AS-PRO), cette formation a pour but de renforcer les aptitudes et capacités de ces femmes qui ont opté pour l'auto-emploi comme facteur d'épanouissement et vecteur de développement.

Pour la réussite des initiatives entreprises dans l'Ogou, le préfet de la localité a exhorté les femmes coiffeuses et couturières à bien gérer leurs microentreprises de sorte à lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités.

► **Assoli / Une structure pour la fabrication de craies créée**

Les élèves et enseignants de la préfecture d'Assoli n'auront plus à espérer des craies importées pour travailler. Pour palier à cette dépendance mais aussi créer de l'auto-emploi, le groupement Tamawè dont l'activité principale est la fabrication de la craie, a reçu le 28 janvier 2016 à Bafilo du matériel de fabrication de la craie.

Le groupement Tamawè est membre de l'Association des Personnes Handicapées d'Assoli (APHASS). Le don qu'il a reçu émane de l'Agence des Musulmans d'Afrique(AMA).

Par ce don, l'AMA-Bafilo entend soutenir les membres du groupement Tamawè dans leurs activités génératrices de revenus, les encourager et susciter en eux le goût de l'entrepreneuriat mais aussi un moyen pour eux de dominer leurs handicaps.

Contribution

La surcharge dans les transports en commun
Complicité des passagers, insouciance de l'autorité

C'est une vieille pratique dans les transports en commun au Togo. Les véhicules de 5 places, circulent avec 7 personnes à bord, ceux de 9 places avec 12 personnes et ceux des 15, avec 22 personnes. Décryptage de ce phénomène ancien qui se perpétue.

Origine

Lors de l'avènement des taxis et du transport en commun au Togo, les propriétaires pour augmenter les capacités de leurs automobiles, se faisaient fabriquer des sièges supplémentaires. La pratique a subsisté avec le temps et s'est même instauré comme coutume dans le secteur transport inter-ville et le taxi interurbain. Aujourd'hui, l'un des arguments que brandissent les conducteurs est la rentabilité de l'activité. En effet, à comptabiliser le coût du carburant, les frais de réparation et une épargne en vue du renouvellement de l'engin, les propriétaires estiment n'avoir d'autres choix que de surcharger. Ils déplorent le fait que les clients (passagers) rechignent à payer le tarif au prix juste. Les tarifs étant généralement fixés par l'autorité publique.

A qui la faute ?

Elle incombe à tous. Les passagers se complaisent à effectuer le trajet dans un véhicule en surnombre avec un chargement exagéré et conscients du risque inhérent à cette pratique. Les raisons économiques, de défaut de temps, de disponibilité de véhicules, évoquées par les personnes que nous avons interrogées pour justifier un tel agissement, sont inadmissibles. Aucune raison ne saurait expliquer cette complicité de fait. Une fois que l'on accepte de monter ou de continuer un trajet avec un véhicule en surcharge, l'on engage sa responsabilité.

Par ailleurs, on ne saurait disculper les forces de sécurité et de la protection civile car, elles sont garantes du respect de règles de droit. Il est plausible de constater qu'à des postes de contrôle (quand il en existait encore), les véhicules de transport de personnes en surcharge ne soient inquiétés. Il suffisait pour un conducteur de glisser une pièce ou un billet d'argent à un agent pour continuer de commettre son forfait.

Pour des raisons d'amélioration de la circulation des personnes et des biens et en vue de réduire les tracasseries routières, les postes de contrôle routier ont été quasiment supprimés. Mais aucune mesure, à notre avis, n'est mise en place par l'autorité publique pour assurer le contrôle de l'action des usagers de la route. Nous estimons que la question du contrôle ne doit pas être confondue avec la notion de la tracasserie.

Les conséquences

Il serait prétentieux de prétendre exposer de façon exhaustive les conséquences de la pratique. Entre autres, nous assistons avec tristesse et amertume, aux accidents de la route. La plupart étant causés par le non-respect des règles élémentaires du code de la route parmi lesquelles le poids total de chargement.

Aussi, faut-il souligner que les positions inconfortables auxquelles s'exposent les passagers en situation de surnombre, sont source de maladies telles que les arthroses, la sclérose et autres pathologies de la sphère du squelette.

Somme toute, aujourd'hui plus que jamais, nous devons prendre nos responsabilités face au phénomène de la surcharge et du surnombre dans les transports en commun au Togo. Les discours devant faire place aux actions. Des passagers, en passant par les organisations syndicales du métier et les ministères en charge des transports et de la protection civile, à tous les niveaux, un effort d'actions correctrices doivent être opérés.

Il sera plus incitant pour les togolais, de s'entendre faire enfin d'année, le bilan des véhicules mis en fourrière, plutôt que du nombre de morts qu'ont occasionné les accidents de la circulation.

Moïse Dodji MAFONGOUN, Consultant

► **Kara / Un lycée agricole en vue à Tchitchao**

Un projet de création d'un lycée agricole à Tchitchao dans la préfecture de la Kozah en vue. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat avec la fondation Marocaine Office Chérifien des Phosphates (OCP).

La construction du lycée agricole de Tchitchao fait partie du quatrième axe de la convention qui porte également sur le renforcement des capacités des cadres et techniciens du secteur agricole essentiellement orienté vers les nouvelles technologies agricoles.

Pour la réalisation de ce projet le gouvernement et la Fondation Marocaine OCP ont signé le 29 Janvier 2016 à Lomé, une convention cadre de partenariat dans le but de renforcer la coopération Sud-Sud traduisant ainsi le rapprochement entre le Maroc et le Togo.

► **Sarakawa / 42e bougie en souvenir de l'attentat**

Les autorités togolaises avec à leur tête le Président Faure Gnassingbé ont commémoré le 24 janvier dernier le 42e anniversaire de l'attentat de Sarakawa. Faure est allé se recueillir puis saluer la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur en 1974 pour que vive le Togo et a procédé au dépôt d'une couronne de fleurs au pied du mausolée dressé en mémoire des illustres disparus.

Le ministre de l'Administration territoriale, Payadowa Boukpassi, a profité de cette cérémonie pour exhorter les Togolais à continuer vaillamment la bataille pour l'indépendance économique du Togo.

Pour rappel c'était le 24 janvier 1974 à 15h 37 mn que l'avion DC3 transportant l'ex Président Gnassingbé Eyadema avec certains officiels a été victime d'un attentat. L'attentat a fait des victimes mais Eyadema était sorti indemne.

Rassemblés par Carlos Amevor

La Neutralité Positive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_ LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : +228 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3^e Mson avant
Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :
Carlos Amevor
Françoise Dasilva
Freda Sefamor
Rachidou Zakari
Alexandre Wémima
Kossi Elom Balao

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:
Dédé Babanawo

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: St Louis
Distribution :
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

Edito

...Au lieu d'y voir une œuvre, désormais au bénéfice de tout leader d'opposition qui réussirait un bon travail sur le terrain politique, bien de personnalités de l'opposition y voient plutôt une manœuvre du parti au pouvoir tendant à affaiblir l'opposition, tendant à créer une certaine division, une certaine diversion, un coup d'épée dans l'eau, etc.

Comment expliquer ces débats – en vérité stériles –, consécutifs à cette décision du Conseil des ministres, de « remettre à Jean-

Pierre Fabre, ce qui est à Jean-Pierre Fabre », mérite qui lui a été accordé sur la base des dernières élections législatives ?

Le président national de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) va être donc le principal, et tout premier bénéficiaire historique de ce décret, qui oblige, selon le texte, « le chef de file de l'opposition à veiller, entre autres, à préserver l'intérêt supérieur de la nation dans le cadre de ses activités et de celle de l'opposition en général, se conformer au devoir citoyen

et républicain et participer aux manifestations publiques officielles auxquelles il est invité ». Et tout semble montrer que c'est là l'arrière-fond de ces agitations entretenues par des opposants qui ont toujours conçu le jeu politique comme un lieu d'anéantissement et de conflits ouverts. Jean-Pierre Fabre, qui essuie lui-même les quolibets de ses camarades de l'opposition, depuis la publication de ce décret qui l'élève, doit comprendre qu'il paie le prix fort d'un jeu politique pernicieux et immature, qu'il a

longtemps entretenu...

Voici venu le temps de la sagesse politique ! Et œuvrer pour l'intérêt supérieur de la nation, ce n'est guère se saborder, se compromettre. C'est une sacrée occasion qui devra lui permettre de défendre et de promouvoir désormais sa vision d'un Togo moderne, avec tous les moyens dont il disposera. D'ailleurs, il doit pouvoir chercher des appuis indispensables à l'alternance qu'il a tant chantée !

Dieudonné Korolakina

Affaire Bodjona L'impasse et comment en sortir ?

Sur une requête du Conseil de Pascal Bodjona, l'ancien ministre de l'Administration territoriale, toujours détenu dans une affaire dite d'escroquerie internationale, l'Etat togolais sera devant la Cour de justice de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) le 10 février prochain. Il devra répondre donc de cette détention alors que depuis avril 2015, la juridiction sous régionale lui avait ordonné la tenue d'un procès ou la libération de l'ancien ministre au cas où il manquait de preuves.



réparation pour la détention arbitraire dont fait l'objet M. Bodjona. Ledit communiqué soulignait par ailleurs que : « La détention continue de Pascal Bodjona pourrait être liée à ses opinions politiques réelles ou perçues si le pays ne montre aucun gage en vue de son jugement ou de sa libération mais aussi de la réparation dont il a droit ».

Une justice gendarmée par L'Etat?

Quelle peine court l'Etat togolais en refusant de se conformer à une décision d'une instance régionale de cette taille ? Jusqu'où irait-il dans ce bras de fer judiciaire, d'un côté avec l'ancien ministre et de l'autre avec la juridiction de la CEDEAO ? Et jusqu'à quel niveau une décision de cette cour peut-elle inquiéter l'Etat ?

Tout porte à croire que la justice n'est plus désormais qu'une simple structure gendarmée par le gouvernement togolais qui l'empêche de dire le droit. Et la justice togolaise, le troisième pouvoir, s'est complètement fourvoyé dans une politisation

excessive et a perdu toute velléité d'indépendance. C'est ce que croit, le juriste Didier Okpodjou. « En fait, l'affaire est sans substance. Les juges n'ont que le chef d'accusation. Il n'y a pas de preuves suffisantes pour apprécier l'infraction. La partie civile n'est plus ! Juridiquement le délibéré est déductible ! Il suffit de prononcer un non-lieu. Et l'Etat devra verser une somme à titre de dommages-intérêts », infère-t-il, en expliquant : « Le problème est simple. Le droit profite toujours à celui qui l'interprète. La Cour de la CEDEAO n'est pas une juridiction togolaise. Elle donne juste des recommandations.

Mais si l'instance nationale dit vouloir poursuivre l'instruction pour se situer mieux, c'est encore son travail, même si c'est une façon de tordre le coup au droit. L'affaire Bodjona est un sujet assez complexe et appelle au droit communautaire à contribuer à l'instabilité juridique de l'affaire ».

Bien de spécialistes du droit ajoutent que la justice togolaise

s'est en quelque sorte fait harakiri dans cette affaire dès lors qu'elle fait planer le doute sur la légitimité d'un non-lieu et de peur de rehausser politiquement Bodjona.

Bodjonagate dépasserait ainsi de loin la question du droit. C'est une impasse. Comment en sortir ? En réalité, pour prouver son indépendance, ce pouvoir judiciaire qui a donné dans ce dossier tout le pouvoir « au doute », doit pouvoir prendre ses distances avec les manœuvres politiciennes qui ne donnent aucun résultat, si ce n'est d'enfoncer l'image de l'institution dans des profondeurs abyssales et cavernueuses alors même qu'elle besoin de gagner la confiance de tous les citoyens. Il faut que cette justice situe clairement toutes les parties le 3 février prochain, pour amorcer une sortie de cette crise politico-judiciaire. Une sortie qui serait sans doute une action politique fair-play pour des anciens amis. Il revient à la justice togolaise de jouer le plus grand rôle.

D.K.

Opposition Le PDP condamne la taxe d'habitation et exige son retrait

Le Parti Démocratique Panafricain (PDP) de Bassabi Kagbara, à travers un communiqué transmis à l'Agence Afreepress, condamne la nouvelle taxe d'habitation instaurée par l'Office Togolais des recettes (OTR).



Bassabi Kagbara

Dans son communiqué, le Parti trouve impérieux que l'OTR, avant toute mise en application de cette réforme, doit lancer une longue campagne de sensibilisation et d'éducation afin d'amener le citoyen à s'approprier le bien-fondé de cette taxe. Il « regrette que l'Office Togolais des recettes veuille vouloir

mettre en application cette taxe qui relève d'ailleurs des compétences des conseils d'administration des collectivités locales dont le Togo ne dispose pas encore ». Pour le PDP, il faut que l'Etat togolais revoie sa démarche afin qu'elle soit plus « mobilisatrice et citoyenne ». Une taxe n'a jamais autant fait parler d'elle. Depuis l'annonce de son instauration, des réactions hostiles fusent de toutes parts et se multiplient. De Gerry Taama, président du Nouvel engagement togolais (NET), en passant par l'Alliance nationale pour le Changement de Jean Pierre Fabre, l'opposition commente, en termes pas très élogieux, cette imposition de trop.

Kossi BALAO

Gouvernance politique Edem Kodjo épingle la démocratie africaine

Présent à Addis-Abeba pour le 26^e sommet de l'Union africaine, l'ancien ministre Edem Kodjo a confié au Journal Monde Afrique, dans une interview, que l'Afrique fait face à des difficultés de gouvernance politique et économique, de respect des principes démocratiques et des textes constitutionnels.

« Mais je ne désespère pas de voir notre continent les résoudre », a déclaré celui qui avait été désigné le 18 janvier dernier par la présidente de la Commission de l'Union africaine (UA) Nkosazana Dlamini-Zuma « facilitateur » de l'UA dans le dialogue politique convoqué par le président Joseph Kabila en République démocratique du Congo (RDC).

Ancien secrétaire général de l'UA, il estime aujourd'hui que « la démocratisation ne se fait pas au même rythme en Afrique ». Est-ce à dire qu'elle recule ? Non, répond le président de la Fondation Pax Africana.

A la question de savoir si sa médiation sous l'égide de l'UA en RDC est utile, il répond oui, d'après son expérience au Burkina Faso. Autre sujet important sur lequel il s'est prononcé, sans aller par quatre chemins, est celui du Burundi. A noter qu'il avait été médiateur de



Edem Kodjo

l'UA pour ce pays dont le président Pierre Nkurunziza se déclare aujourd'hui hostile à une installation d'une force de maintien de la paix africaine sur son sol malgré la crise politique.

« L'Union africaine est partout chez elle en Afrique. Je ne vois pas un seul Etat prétendre que l'envoi d'Africains en Afrique est une violation de la

souveraineté. L'UA ne va pas là-bas pour tirer sur nos frères et sœurs burundais, mais pour ramener le calme, amorcer le dialogue et éviter un génocide le cas échéant. Le Burundi doit avoir en tête que nous ne sommes pas des envahisseurs. Mais je n'imagine pas une seule seconde que l'armée burundaise puisse tirer sur un contingent africain. La détermination de Nkosazana Dlamini-Zuma est claire et louable, car nous ne pouvons pas badiner

avec la crise burundaise. Imaginez que la situation se détériore, comme ce fut le cas au Rwanda. De quoi aurions-nous l'air tous ici rassemblés si nous ne réagissons pas ? Certes, nous sommes tous souverains. Mais notre souveraineté a des limites lorsque se déroule l'inadmissible, l'intolérable, l'inacceptable. L'Afrique ne sera jamais étrangère sur son sol », conclut-il.

K.B



Burundi/Opposition à la mission de l’UA
Nkurunziza reçoit des soutiens

Le sommet de l’Union Africaine (UE) à Addis-Abeba a permis aux dirigeants de cette institution panafricaine de plancher sur la crise Burundaise qui continue d’étaler des victimes. Mais contre toute attente, c’est plutôt Bujumbura qui reçoit le soutien de certains Chefs d’Etat et même du représentant spécial de l’UA pour



Pierre N’kuruziza

Face aux massacres de près de 400 civils en huit mois, la commission de l’Union africaine avait pris en décembre dernier, l’initiative d’envoyer près de 5000 hommes au Burundi même sans le consentement de Bujumbura.

Cette initiative avait soulevé une indignation forte auprès des autorités Burundaises. Au sommet du 29 janvier dernier, c’est au tour des présidents

Equato-Guinéen Theodoro Obiang-Nguéma et Gambien Yahya Jammeh qui se sont montrés hostiles à cette initiative.

Pour eux, en effet, ce déploiement bafouerait le principe sacro-saint de la souveraineté des Etats et il serait plutôt utile en Somalie pour combattre les Shebabs. « Le Burundi n’est pas le seul pays à s’opposer à cette initiative,... Nous nous sommes battus au Liberia, pendant neuf ans pour mettre un terme au conflit là-bas. Et puis en Sierra Leone. Nous savons ce que cela signifie en tant qu’Africains de l’Ouest dans un pays, surtout où l’on n’est pas les bienvenus. » (Propos du président Gambien, Yahya Jammeh, Sommet de l’UA, Addis-Abeba, 29 janvier 2016.).

Le lendemain, c’est au tour du représentant spécial de l’Union africaine au Burundi Ibrahim Fall de s’exprimer sur cette initiative. Il estime aussi qu’aucune initiative en ce sens ne serait possible si le gouvernement burundais ne donnait pas son consentement. Toutefois, il est possible que les délégations réunies ce week-end à Addis-Abeba décide d’envoyer une mission de très haut niveau dans les prochains jours à Bujumbura.

Alexandre Wémima

Burkina/Côte d’Ivoire
Kabore et Ouattara se
rencontrent enfin

Le sommet de l’Union Africaine (UA) du 29 janvier dernier a été l’occasion pour plusieurs chefs d’Etat Africain de se rencontrer et de discuter des sujets importants en marge de ceux inscrits à l’ordre du jour du sommet. Alassane Ouattara et Roch Marc Christian Kabore ont profité de cette occasion pour échanger sur les relations de leurs pays respectifs. L’affaire des écoutes téléphoniques aurait été aussi abordée.



Roch Marc Christian Kabore

Alassane Ouattara

Ainsi, pendant plus d’une heure, les deux présidents se sont entretenus sur, selon les sources officielles, le renforcement des leurs relations après une période de tension importante suscitée par les soupçons d’implication de la Côte d’Ivoire dans la tentative de putsch au Burkina-Faso.

A l’hôtel Sheraton d’Addis-Abeba, les présidents ont échangé sur les voies et moyens pour consolider les relations d’amitié et de fraternité entre le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire, car selon les termes de Kabore, « il est de notre devoir de faire en sorte que nos relations soient renforcées. ».

Cette rencontre vient lever le voile sur les supposées tensions qui règneraient entre les deux présidents depuis l’affaire des écoutes téléphoniques impliquant plusieurs hauts dignitaires Ivoiriens dont le président de l’Assemblée nationale Guillaume Soro.

Et même si les deux présidents ont arboré un large sourire au sortir de leur entretien du 29 janvier à Addis-Abeba, cela n’estompe en rien les explications attendues des autorités Ivoiriennes sur cette affaire dont les preuves de plus en plus accablantes sont livrées au grand jour.

A.W

Bénin/Présidentielle 2016
L’Eglise demande la
démission de Zinsou,
Houngbedji se rallie

Samedi dernier, au moment où le Premier ministre Lionel Zinsou était adoubé par près de 30 000 militants du grand parti de l’opposition béninoise le PRD d’Adrien Houngbedji, l’Eglise catholique quant à elle exigeait sa démission pure et simple.



Lionel Zinsou

C’est un stade plein à craquer qui a accueilli samedi dernier les militants du principal parti de l’opposition béninoise, le Parti du Renouveau Démocratique. En Congrès extraordinaire à Porto-Novo, le PRD d’Adrien Houngbedji a présenté Lionel Zinsou comme étant le candidat du PRD en alliance avec le FCBE, le parti du président sortant Thomas Boni Yayi. Le « oui » massif de la foule sonne donc le glas d’une première investiture hors du parti jamais effectuée par le PRD en plus de 25 ans de militantisme politique.

Acceptant d’être le candidat de l’unité nationale, Lionel Zinsou s’est engagé donc à bâtir un Bénin de justice et de paix. Un engagement déjà dénoncé quelques

jours plus tôt par le clergé catholique du Bénin qui demande sa démission.

En colloque sur le thème : « Nécessité de lutter contre la corruption électorale et ses méfaits en régime démocratique », l’Eglise catholique, la société civile et politique estiment qu’au regard des rumeurs persistantes qui font état d’un pourrissement très avancé des négociations, des alliances de partis politiques, des ralliements d’hommes politiques ou de populations en faveur de tel ou tel candidat à coup de fortes sommes d’argent, il est à craindre pour la qualité des prochaines élections et partant pour la survie de la démocratie.

Ainsi, dans le communiqué final sanctionnant le colloque, l’observatoire chrétien catholique de la gouvernance exige la démission de l’actuel Premier ministre et fait des propositions pour une élection présidentielle sans corruption au Bénin.

Dans la mesure où le dernier rapport de l’ONG Transparency International prouve que le Bénin a perdu 2 places au classement, cette sortie de l’Eglise et de la société civile vient attirer l’attention de la classe politique Béninoise sur des actes qui portent sérieusement atteinte à l’avancée de la démocratie dans ce pays cité en référence en la matière depuis quelque années déjà.

TM

Union Africaine
Idriss Déby Itno succède
à Mugabe

Le zimbabwéen Robert Mugabe n’est plus le président en exercice de l’Union Africaine. Il est remplacé dans ses fonctions par le président tchadien Idriss Déby Itno, désigné samedi dernier à Addis Abeba.

C’est désormais le Tchad qui préside aux destinées de la plus importante organisation africaine pour les douze mois. Outre la présidence de l’Union africaine (UA), Idriss Déby Itno dirige la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) et le G5 Sahel, qui regroupe la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad.

Au Tchad sa désignation donne lieu à une vive contestation au sein de l’opposition. « Hisser Idriss Déby à la tête de l’UA est une grosse erreur. J’avais écrit à Mme Dlamini-Zuma pour lui dire que nous sommes en période électorale et qu’il fallait surseoir à la candidature de Déby. C’est un coup de pousse de l’UA à Idriss Déby pour les élections. C’en est fini de la démocratie au Tchad, l’UA va envoyer des observateurs pour les élections et ce sont les agents de Déby qui viendront au Tchad pour observer les élections, tout ça c’est très dangereux », a averti l’opposant Ngarlejo Yorongar, leader du parti Fédération Action pour le République (FAR).

Agé de 64 ans, Idriss Déby Itno est au pouvoir depuis 25 ans. A la tête



Idriss Déby

de d’une rébellion, le Mouvement patriotique du salut (MPS), il avait renversé Hissène Habré, le 1er décembre 1990. Avec le multipartisme et la Conférence nationale souveraine (CNS) de janvier 1993, le Tchad a organisé les premières élections multipartites de son histoire en 1996 et mis en place un Parlement. Le président Déby a remporté tour à tour les élections présidentielles de 1996, 2001, 2006 et 2011. Le premier tour de la future présidentielle est prévu le 10 avril 2016.

Kossi BALAO

Transport aérien Corsair bientôt de retour à Abidjan

Les responsables de la compagnie de transport aérien Corsair ont annoncé le 27 janvier que leurs appareils pourront à nouveau atterrir à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.



« Je suis venu rassurer monsieur le Premier ministre et lui dire que Corsair, comme elle l'avait promis lors de l'arrêt de notre exploitation, va revenir le 13 juin 2016 prochain, et que nous sommes là dans la durée », a déclaré Antoine Huet après avoir rencontré le premier ministre ivoirien.

Corsair avait interrompu sa desserte entre Abidjan et Paris le 24 octobre 2015 « pour des motifs économiques » avait-elle alors signifié dans un communiqué de presse. Une décision intervenue après près de deux ans et six mois de services. Revenant sur les raisons de cet arrêt, Antoine Huet a évoqué la saisonnalité de la ligne.

«Pendant tout l'hiver, le nombre de vols tels que le souhaite Corsair n'était pas compatible avec notre compte d'exploitation. Nous avons été

malheureusement obligés d'arrêter l'exploitation d'hiver pour reprendre en été », a-t-il expliqué.

Dans sa nouvelle offre, la compagnie proposera 4 vols hebdomadaires, pour assurer une « régularité » avec un vol « tous les deux jours », de quoi raviver la compétition à Abidjan.

A son arrivée sur les bords de la lagune Ebrié, en mars 2013, le transporteur s'était fait remarquer en cassant les prix sur le circuit très concurrentiel entre Abidjan et Paris. Une approche qui manifestement n'a donné les résultats escomptés. D'autant plus Air France, qui reste le principal animateur de la plateforme aéroportuaire d'Abidjan, avait entretemps déployé l'Airbus A-380, le géant des airs, un atout commercial qui ne laisse pas indifférent nombre d'habituels de la ligne.

TM

Finance La BM accorde 9 milliards FCFA au Togo

La Banque Mondiale (BM) a accordé au Togo un financement de 15 millions de dollars (près de 9 milliards CFA), dans le cadre du projet de développement de la gouvernance minière (PDGM). L'accord de financement a été signé le vendredi dernier au Ministère de l'économie et des finances.

Afin de permettre au Togo de poursuivre son projet de développement de la gouvernance minière, la Banque mondiale lui offre son soutien à travers un appui financier.

C'est un accord de financement d'une valeur de 15 millions de dollars, près de 9 milliards en FCFA qui a été signé entre le Ministre de l'économie et des finances Adjii Otèth Ayassor, et Joëlle Businger, représentant résident de la Banque Mondiale au Togo. Selon les accords, ce financement sera mis en œuvre sur une période de 5 ans (De 2016 à 2020).

Cet appui va permettre au Togo d'assurer une meilleure gouvernance de son secteur minier et de renforcer les capacités de gestion des ressources de manière durable sur le plan écologique, social et économique.

Selon la BM, ce projet aidera le pays à rationaliser le secteur des industries extractives pour plus d'efficacité.

« Le PDGM est en phase avec les priorités fixées par les autorités togolaises à travers la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), comme avec celles du Groupe de la Banque mondiale, pour promouvoir la croissance économique, à travers le développement



Adjii Otèth Ayassor Joëlle Businger

des infrastructures », aurait confié Mme Businger.

L'industrie minière a toujours été l'un des secteurs qui ont contribué au développement du pays. Aujourd'hui, selon certains analystes, le secteur est en phase de croissance (22% des exportations sont issues de ce secteur).

L'objectif du PDGM est de parvenir à un partage de la prospérité, en s'assurant que les retombées financières profitent davantage à l'économie locale et à la population, a souligné le ministre d'Etat.

Rachidou Zakari

Salon du chocolat à Bruxelles Le chocolat togolais à l'honneur

A Bruxelles, se déroulera du 5 au 7 février, le Salon du Chocolat. Plusieurs professionnels du chocolat, pâtisseries, et fabricants de produits à base de cacao seront de la partie.

Pour l'édition 2016 du salon du chocolat de Bruxelles, le Togo est le pays étranger invité d'honneur. Il faut dire que la qualité du cacao togolais a milité en faveur de ce choix.

Autre présence togolaise à ce salon, il s'agit de Choco-Togo, un fabricant local de chocolat.

Le Salon proposera un programme complet d'animations ludiques et didactiques pour petits et grands : démonstrations de recettes, conférences, ateliers pour adultes et enfants, sculptures en chocolat, expositions, sans oublier le célèbre défilé de robes en chocolat.

C'est une occasion en or pour le Togo, qui devrait en profiter pour valoriser ses productions locales devant des milliers



Chocolats fabriqués au Togo

de visiteurs, amoureux de chocolat et de potentiels investisseurs qui viendront des quatre coins du monde.

ZAK JAY

Togo/Finances 2014 La balance des paiements déficitaire de 76,5 milliards FCFA

Selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la balance des paiements du Togo a enregistré en 2014 un déficit de 76,490 milliards FCFA alors qu'en 2013, elle connaissait un excédent de 41,570 milliards f CFA.

Le déficit structurel du solde des transactions courantes s'est amélioré, en passant de 280,741 milliards FCFA en 2013 à 226,373 milliards en 2014, en dépit de la dégradation de 1,9% de la balance commerciale.

Quant au déficit hors dons publics rapporté au produit intérieur brut (PIB), il se situe à 11,9% contre 15,7% en 2013, en liaison notamment avec des améliorations des soldes des services, des revenus primaires et, surtout, des revenus secondaires. Le compte de capital a dégagé un solde excédentaire de 157,538 milliards contre 155.608 milliards en 2013, soit une hausse de 1,2%, en liaison essentiellement avec la progression des envois de fonds des travailleurs migrants destinés aux investissements.

Ainsi, souligne la BCEAO, les échanges avec l'extérieur se sont soldés en 2014 par un besoin de financement de 68,835 milliards FCFA non couvert par les opérations financières. Les transactions extérieures se sont soldées, en 2014, par une baisse des avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires de 76,490 milliards, sous l'effet conjugué des replis respectifs de 63,608 milliards des AEN de la BCEAO et 12.882 milliards de ceux des banques de dépôts. S'agissant de la position extérieure globale nette, la BCEAO note qu'elle a enregistré un repli de 112,998 milliards avec un solde net de 483,592 milliards contre 596,590 milliards un an plus tôt, en raison principalement de la progression des engagements au titre des autres investissements, en particulier les prêts et les crédits commerciaux.

TM

Croissance économique Sénégal et Côte d'Ivoire, poumons de l'UEMOA

Les 6% de croissance réalisées par les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2015, ont beaucoup bénéficié des performances du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. C'est ce que pense une équipe du Fonds monétaire international (Fmi) conduite par Boileau Loko qui a séjourné à Abidjan, Lomé et Dakar du 19 au 28 janvier 2016.

Grâce à la croissance « vigoureuse » en Côte d'Ivoire et du Sénégal l'UEMOA a pu s'assurer une croissance de 6% en 2015. A l'issue de la mission, Boileau Loko a constaté, qu'en dépit d'une situation sécuritaire fragile dans certains états membres et d'un environnement extérieur moins favorable, la croissance économique en 2015 a dépassé le seuil de 6% pour la seconde année consécutive, grâce notamment à une croissance vigoureuse en Côte d'Ivoire et au Sénégal et à l'augmentation des investissements publics d'infrastructure. S'agissant de l'inflation, elle demeure maîtrisée aux alentours de 1%.

la mission pense en outre que les perspectives de croissance à moyen terme sont exposées à d'importants risques dont la persistance des problèmes sécuritaires dans la région, les retards dans la consolidation budgétaire ou dans la mise en œuvre des réformes structurelles, etc. A moyen terme, le déficit budgétaire

régional devrait se réduire mais le déficit extérieur courant resterait élevé à cause notamment des importations liées aux investissements. Toutefois, M. Loko, indique que l'assainissement des finances publiques est indispensable pour maintenir le rythme de croissance de la région et préserver la position externe de l'Union.

C'est pourquoi, il invite les Etats à mettre en œuvre leurs programmes de consolidation budgétaire annoncés, notamment en réduisant leurs déficits budgétaires à 3% du PIB en 2019, en ligne avec les critères de convergence de l'Uemoa. En vue de renforcer les perspectives de croissance à moyen terme, les Etats doivent aussi poursuivre les réformes destinées à une plus forte mobilisation des recettes budgétaires internes, une meilleure maîtrise des dépenses courantes et une amélioration de la qualité des investissements publics.

TM



Dossier

Côte d'Ivoire / Pays-Bas

Un procès, deux hommes...

Le procès de l'ex-Chef d'Etat de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et de son ancien ministre de la Jeunesse, Charles Blé Goudé en cours à la Haye au Pays-Bas cristallise toutes les attentions, alimente les débats les plus vifs et les plus passionnés. Ces deux hommes soupçonnés d'avoir commis des crimes contre l'humanité plaident non coupable. Les partisans du principal accusé, le président Laurent Gbagbo, à travers tout le continent africain et un peu partout dans le monde, ont profité et profitent toujours de la tribune offerte par ce procès pour faire celui du régime d'Alassane Ouattara, actuellement au pouvoir, celui des rebelles...bref, de bien de protagonistes dans la crise ivoirienne, dont le clou a été cette présidentielle assortie de tristes atrocités. Et même celui de la Cour pénale Internationale jugée de tous les noms d'oiseau. Il n'est inutile de rappeler qu'en Afrique, comme sur tous les continents, ce procès ne laisse indifférent. Le verdict de ce procès, pour deux figures clés de la crise ivoirienne est très attendu. Et au regard des innombrables questions pertinentes et même embarrassantes qu'il soulève, il faut avoir le courage de le marteler : tout comme l'avenir de ces deux dépend du procès en cours, celui de la CPI en jeu. Elle devrait mettre cette occasion à profit pour faire démentir les soupçons de son inféodation aux grands de ce monde. Pour cela, elle se doit de garantir un procès juste et équitable...dossier

CPI / Ouverture du procès de Gbagbo



Gbagbo à l'ouverture de son procès

Le procès de l'ex-président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, et de son ancien chef des jeunes patriotes, Charles Blé Goudé, s'est ouvert le jeudi 28 janvier 2016 devant la Cour Pénale Internationale (CPI) à La Haye aux Pays-Bas. Les deux hommes sont jugés pour crimes contre l'humanité, lors de la crise post-électorale de 2010-2011 qui a abouti à la chute et l'arrestation de Gbagbo.

Le procès qui a débuté devrait normalement s'ouvrir le 10 novembre 2015 mais il a été repoussé en raison de sa santé. Gbagbo et Blé Goudé âgés respectivement de 70 et 44 ans sont poursuivis pour leur rôle présumé dans la crise née du refus de l'ex président de céder le pouvoir à Alassane Ouattara à l'issue de la présidentielle de 2010 en Côte d'Ivoire. Plus de 3000 personnes sont mortes lors de ces cinq mois conflits.

Ce procès, très attendu, est le premier durant lequel un ancien chef d'Etat sera jugé devant la CPI. Dès son ouverture, Fatou Bensouda, la procureure de la CPI a affirmé avoir obtenu «un grand nombre de preuves contre les deux accusés». Le procès qui a débuté devrait durer entre trois et quatre ans.

L'accusation compte présenter 5300 éléments de preuves. Avant d'entrer dans le vif du sujet, les deux accusés ont plaidé non coupable pour les quatre crimes contre l'humanité retenus contre eux à savoir meurtres, viols, actes inhumains et persécutions. Alors que Laurent Gbagbo est détenu depuis 2011 par la CPI, aucun membre du camp Ouattara n'a encore été inquiété par cette instance, le bureau du procureur évoquant «une stratégie d'enquête».

TM

Les temps forts du premier jour à la CPI

A La Haye, la première journée du procès de Laurent Gbagbo devant la CPI a été marquée par une audience solennelle, avec la présentation des charges contre l'ancien président ivoirien, mais également contre son ancien ministre Charles Blé Goudé.

Le temps fort de la journée, c'est lorsque l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo a plaidé non coupable de quatre chefs d'inculpation dressés par la Cour. Même réaction de son coaccusé, Charles Blé Goudé qui tout au long de l'audience est resté de marbre, focalisé sur sa prise de notes, nous rapporte notre envoyée spéciale à La Haye, Bineta Diagne.

Second temps fort de la journée, la déclaration de l'ouverture de l'accusation. « Fin 2010, la Côte d'Ivoire a sombré dans le chaos », a déclaré la procureure du tribunal, Fatou Bensouda. « Ce chaos, ce sont les discours de division prononcés par M. Gbagbo et ses proches qui l'ont engendré. »

L'accusation s'est penchée pour la première fois non seulement sur les cinq mois de la crise, mais aussi sur ses racines. Car, pour Fatou Bensouda, le plan de Laurent Gbagbo pour garder coûte que coûte son siège présidentiel avait été fomenté alors qu'il était encore au pouvoir. Peut-être même était-il en germe depuis des années. « Il l'avait préparé, estime l'accusation, sachant qu'une élection présidentielle libre était à

terme inévitable. » Les violences, vidéo et graphiques à l'appui

Autre nouveauté dans le discours de l'accusation : l'accent mis sur la dimension religieuse et ethnique des violences qui ont ensanglanté la Côte d'Ivoire. Un discours qui a choqué les partisans de Laurent Gbagbo, venus le soutenir. Ils dénoncent une vision manichéenne et dangereuse pour la cohésion de leur pays, à l'heure à chacun, disent-ils, n'aspire qu'à une chose : la réconciliation.

La déclaration de l'accusation a été ponctuée par la projection de vidéos et de graphiques montrant l'ampleur des violences qui ont suivi les élections de 2010. Ces documents ont quelque peu frustré les partisans des deux coaccusés. « Montrer une telle vidéo pour attester que Charles Blé Goudé a armé les jeunes, pour moi, c'est ahurissant », s'indigne le docteur Patrice Saraka qui se présente comme le médecin particulier de Charles Blé Goudé depuis 1995. « On ne peut pas reprocher à quelqu'un d'aimer la politique », ajoute-t-il.

A la sortie de l'audience, les partisans de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé sont donc perplexes. Ils parlent de manière unanime d'un « procès de la honte » guidé « par des fins politiques ».

Rfi.fr

De la crise sanglante au procès de Gbagbo

Rappel des dates-clés depuis le refus de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo de reconnaître la victoire de son adversaire Alassane Ouattara jusqu'à son procès qui s'ouvrira jeudi prochain à La Haye devant la Cour pénale internationale.

- 2010: DÉBUT DE LA CRISE POST-ÉLECTORALE -

Le 28 novembre, le second tour de la présidentielle, reportée six fois depuis 2005, oppose le président sortant Laurent Gbagbo à son rival Alassane Ouattara.

Le 3 décembre, le pays se retrouve avec deux présidents, le Conseil constitutionnel ayant proclamé la victoire de Gbagbo, et la commission électorale celle de Ouattara. Le secrétaire général de l'ONU reconnaît la victoire de Ouattara. Union européenne, France et Etats-Unis félicitent Ouattara et demandent à Gbagbo de s'incliner.

Le lendemain, Gbagbo est investi chef de l'Etat et Ouattara prête serment "en qualité de président".

Selon l'ONU et plusieurs organisations internationales, la prise fin mars par les combattants pro-Ouattara de Duékoué, dans l'Ouest, s'est accompagnée de massacres à grande échelle.

Le 21 mai, Alassane Ouattara est investi devant une vingtaine de chefs d'Etat africains et le président français Nicolas Sarkozy.

- 2011: GBAGBO TRANSFÉRÉ A LA CPI -

Le 30 novembre, Laurent Gbagbo est transféré et incarcéré au centre de détention de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye.

En mars 2014, Charles Blé Goudé, un proche de Gbagbo, rejoint son mentor au quartier pénitentiaire de la CPI.

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont accusés de crimes contre l'humanité lors de la crise postélectorale.

- 2014: COMMISSION VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION -



Des forces combattantes lors de la crise

Le 7 décembre, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) suspend la Côte d'Ivoire et demande à Gbagbo de "rendre le pouvoir", suivie par l'Union africaine.

Laurent Gbagbo s'installe au palais présidentiel. Les partisans de Ouattara et des membres du gouvernement de son Premier ministre et chef de l'ex-rébellion, Guillaume Soro, se retranchent dans l'hôtel du Golf à Abidjan, soumis à un blocus.

- 2011: GBAGBO ARRÊTÉ - OUATTARA INVESTI -

Le 28 mars, après quatre mois de tension, de violences et de médiations sans succès, les forces pro-Ouattara lancent une offensive, prenant en quatre jours le contrôle de quasiment tout le pays.

Le 11 avril, Laurent Gbagbo est arrêté par les Forces républicaines (FRCI) de Ouattara à l'issue d'une guerre de dix jours dans la capitale et plusieurs jours de bombardements de la force française Licorne et de l'ONU.

Plus de 3.000 personnes ont été tuées lors de cette crise.

Du 8 au 30 septembre, la Commission dialogue, vérité et réconciliation organise des audiences publiques de victimes et bourreaux des crises politico-militaires (2000-2011), mais elle est critiquée pour son manque de résultats.

-2015:SIMONE GBAGBO CONDAMNÉE -

Le 10 mars, l'ex-Première dame Simone Gbagbo est condamnée par un tribunal d'Abidjan à 20 ans de prison pour son rôle durant la crise post-électorale. Au total 79 personnes étaient jugées.

- 2016: PROCÈS DE LAURENT GBAGBO ET BLÉ GOUDÉ -

Le procès de Laurent Gbagbo et de son ex-chef de milice Charles Blé Goudé s'ouvre le 28 janvier à La Haye, les juges de la CPI l'ayant déclaré en novembre "physiquement et mentalement" apte à y participer.

L'ex-président est accusé d'avoir fomenté une campagne de violences pour tenter, en vain, de conserver le pouvoir. Charles Blé Goudé aurait été à la tête d'hommes ayant tué et violé des centaines de personnes, selon l'accusation.

AFP

Dossier



Laurent Gbagbo, un procès crucial pour la CPI



Une partie de la salle d'audience

L'un fut président de la Côte d'Ivoire et l'autre rêve d'entrer à son tour dans l'Histoire. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé s'assieront côte à côte, jeudi 28 janvier, dans le box des accusés de la Cour pénale internationale (CPI). L'ex-chef d'Etat ivoirien et son éphémère ministre de la jeunesse y répondront de crimes contre l'humanité commis lors des violences qui ont enflammé la Côte d'Ivoire après la présidentielle de novembre 2010, faisant, selon l'ONU, plus de 3 000 morts en cinq mois.

Selon l'accusation, les deux hommes auraient planifié, organisé et coordonné « un plan commun » pour permettre à Laurent Gbagbo de conserver le pouvoir « par tous les moyens, y compris en commettant des crimes ». Entre le 27 novembre 2010 et le 12 avril 2011, les forces armées ivoiriennes, appuyées par des milices et des mercenaires, auraient visé les partisans d'Alassane Ouattara, déclaré vainqueur d'une élection présidentielle controversée, attaquant, tuant, blessant, violent et persécutant des centaines de civils. Laurent Gbagbo aurait activé les forces armées dans cet objectif. Quant au « général de la rue », doté d'un indéniable charisme dont il use jusque dans le box des accusés, il aurait mobilisé la jeunesse, ciblé l'ennemi, lancé les mots d'ordre. Contre les deux accusés, le substitut du procureur, Eric MacDonald, entend appeler plus de cent témoins à la barre. Ils déposeront notamment sur les cinq faits retenus par l'accusation : la répression d'une marche vers la Radio-Télévision ivoirienne, d'une manifestation dans le quartier populaire d'Abobo, puis son bombardement, et des tueries commises à Yopougon. Plusieurs témoins

déposeront sous pseudonyme. Pour les juges, « la société ivoirienne est encore polarisée », et Laurent Gbagbo compte « beaucoup de partisans », ce qui, estiment-ils, pourrait « augmenter les risques sur les témoins ».

Coopération sélective
A La Haye, Charles Blé Goudé se présente en nouveau Mandela, « pas forcément pour le parcours », reprend, dans un semblant d'humilité, son avocat, Me Simplicie Seri Zokou, mais parce qu'il se sent comme l'icône sud-africaine : diabolisé. L'ambitieux politicien, qui « aspire à jouer sa partition en Côte d'Ivoire », a constitué une équipe formée de camarades de lycée pour plaider sa cause hors du prétoire. Lors de sa première audition à La Haye, il avait dû assurer ses partisans de son soutien à Laurent Gbagbo.

Selon l'un des experts psychiatres de la Cour, il serait d'abord soucieux de « ce qu'il laissera comme trace dans l'Histoire de son pays »
A 70 ans, l'ex-président laisse à ses avocats le soin de mener la bataille procédurale. Selon l'un des experts psychiatres de la Cour, il serait bien moins soucieux de l'issue du procès, que de « ce qu'il laissera comme trace dans l'Histoire de son pays ». Pour autant, Laurent Gbagbo n'appartient pas encore au passé. Il pèse encore en Côte d'Ivoire. Sur son parti, qui se déchire l'héritage, ou sur les candidats, qui cherchent l'adoubement du chef. Sur le pouvoir ivoirien, qui suit minutieusement toutes les étapes de l'affaire, contrant régulièrement, par des courriers à la Cour, les allégations des deux accusés.

Extrait, *Lemonde.fr*

Procès Gbagbo et Blé Goudé / Les torts partagés



Laurent Gbagbo

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont au regard des accusations portées contre eux à la Cour Pénale Internationale (CPI) responsables des crimes commis en



Blé Goudé

2010 en Côte d'Ivoire.

Sont-ils responsables de tout ?
Gbagbo et Blé Goudé sont poursuivis

pour les événements qui se sont passés en Côte d'Ivoire. Pour certains ça paraît peut-être normal, mais pour d'autres c'est tout simplement ironique ou de la pagaille.

Avec la crise, le bilan était lourd avec des milliers de victimes. Raison pour laquelle il est nécessaire de trouver un coupable. Plus la peine de chercher, puisque Gbagbo et son ancien ministre de la jeunesse ont refusé d'admettre les résultats de l'élection présidentielle de 2010 qui étaient en faveur d'Alassane Ouattara. Ils se sont alors battus contre les rebelles armés. Ils ont utilisé le concept d'Ivoirité créée par l'ex Chef d'Etat, Henry Konan Bédié. Ils sont responsables. Et il faut les punir ! C'est du moins l'argument que semble tenir Fatou Bensouda, procureur de la CPI. Elle qui pourtant à l'ouverture du procès précisait « qu'il n'était pas question de savoir qui a gagné et qui a perdu les élections de 2010 ».

La réconciliation

Beaucoup d'observateurs sont d'accord

Rachidou Zakari

Des réactions dans la presse africaine

Le procès pour crimes contre l'humanité de l'ancien président de la Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo, s'est ouvert ce jeudi 28 janvier devant la Cour pénale internationale. Mais qu'en pensent les médias africains ? Revue de presse.

Laurent Gbagbo, président de la Côte d'Ivoire de 2000 à 2010, ainsi que son ministre de la Jeunesse et chef de la milice pro-Gbagbo « Jeunes Patriotes », Charles Blé Goudé, sont jugés à partir du 28 janvier par la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye (Pays-Bas). Tous deux sont accusés de crimes contre l'humanité suite aux violences postélectorales de la présidentielle du 28 novembre 2010.

Laurent Gbagbo refuse alors de céder sa place à Alassane Outtara pourtant reconnu vainqueur du scrutin, notamment

que de l'issue de ce jugement, dépendra la suite des événements en côte d'Ivoire. Il faut trouver les coupables, d'accord. Mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, les ivoiriens ne souhaitent qu'une seule chose : la réconciliation.

Autre élément, l'ancien président Gbagbo dispose toujours d'énormes soutiens, à commencer par le club des anciens présidents africains ralliés à sa cause et celui des millions d'internautes qui ont inondé les réseaux sociaux de leurs commentaires, demandant purement et simplement la libération de Laurent Gbagbo, les mouvements pour la libération et les heurts de 2015 dans les fiefs favorables à Gbagbo pendant les campagnes électorales de 2015, sont autant d'éléments qui soulignent l'aspect controversé de ce procès.

De quoi donner raison à ceux qui pensent que derrière ce procès, il ne faut pas voir une démarche judiciaire, mais une justice des vainqueurs qui cherche à asseoir un pouvoir.

RFI, s'interroge aussi sur ce fait. « Depuis 2010, nous savons qu'il y a deux camps. Et jusqu'à ce jour, six ans ont passé, il n'y a qu'un seul camp qui est vraiment mis sur le banc des accusés. Or la notion même de justice implique que les deux camps se retrouvent. »
Soutien de plusieurs chefs d'Etats africains

Simon Pierre Etoundi, titre, quant à lui, son article pour le site cameroon-tribune.cm : « Le procès de Laurent Gbagbo s'ouvre enfin ». Mais il rappelle que plusieurs chefs d'Etats africains « ont adressé une lettre ouverte à Fatou Bensouda, la procureure de la CPI, pour lui demander de mettre fin à la procédure judiciaire engagée contre Laurent Gbagbo. »

C'est ce que souligne également Jeune



Projection du procès à Abidjan

par l'Union européenne et les Etats-Unis. Le 2 avril 2011, il est finalement arrêté au palais présidentiel, suite à l'intervention armée de la France. Plus de 3000 personnes ont péri pendant cinq mois de conflit.

Un camp et pas l'autre

Même si les deux camps se sont affrontés pendant ces cinq mois, seul celui de Laurent Gbagbo comparait devant la CPI. C'est ce que relève Christophe Sessou du journal Bénin Monde Infos : « aucun suspect pro-Ouattara n'a été ni emprisonné, encore moins transféré à la CPI. Le procès concerne deux camps mais la cour ne s'intéresse qu'à un seul. » Un aveu de partialité de la CPI, selon le journaliste béninois.

La population ivoirienne, par la voie de

Afrique dans un article publié sur son site le 27 janvier. « Cinq d'entre eux (chefs d'Etat africains) ont d'ailleurs envoyé des courriers à plusieurs autorités politiques en Europe ainsi qu'à Fatou Bensouda. Le Sud-Africain Thabo Mbeki – médiateur pendant la crise ivoirienne -, en contact avec les partisans et les amis de Gbagbo et qui se tient informé via sa conseillère juridique, Mojanku Gumbi. Le Ghanéen Jerry Rawlings, suivi à un degré moindre par son successeur, John Kufuor. Le Mozambicain Joaquim Chissano et le Béninois Nicéphore Soglo. Un proche de Gbagbo affirme également que le président angolais José Eduardo dos Santos "contribue discrètement" à sa réhabilitation et que son homologue équato-guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbasogo "est sensible à notre cause". »

Tv5monde.com



Jeux & détente

Réponses des questions d'actualité du N° 0058

- 1) Qui est Nelson Mandela?
R- Héros de la lutte contre l'apartheid
- 2) Donnez:
a) Sa date de naissance,
R- 18 Juillet 1918
b) Le nom de son village natal,
R- Mvezo
c) La situation géographique de son village,
R- Sud Est de l'Afrique sud
- 3) En quel année est il élu président de l'ANC?
R- 1952
- 4) Donnez le nom du vieux prisonnier politique le plus célèbre du monde
R- Nelson Mandela
- 5) Donnez le nom du premier président noir de l'Afrique du sud
R- Nelson Mandela
- 6) Donnez la signification du parti ANC de l'Afrique du sud
R- African National Congress
- 7) En quelle année Nelson Mandela a-t-il intégré le parti ANC?
R- 1944
- 8) En quelle année N. Mandela fut arrêté et emprisonné?
R- 1963
- 9) Combien d'année N. Mandela avait il passé en prison?
R- 27 ans
- 10) De qui Mandela avait il inspiré la doctrine de non violence qui a toujours été un model propre à lui?
R- Gandhi
- 11) Qui était son homologue durant cette période difficile?
R- Federick De Klerk
- 12) En quelle année Mandela avait eut le pouvoir?
R- 1994
- 13) En quelle année avait il libéré le pouvoir?
R- 1999
- 14) En quelle année a-t- il été libéré?
R- 11 Février 1990
- 15) Quel est son âge?
R- 95 ans

Les blagues du jour

Problème de foyer

Un époux vient se plaindre auprès de son père avec les considérations suivantes...

Papa, je n'arrive pas à supporter les caprices de ma femme. Je veux la tuer mais j'ai peur d'être emprisonné après l'acte posé. Peux-tu m'aider papa?

Oui je peux, dit le père. Mais il y a une contrepartie. Tu vas devoir faire la paix avec elle pour que personne ne doute après que c'est toi qui l'as tué quand elle mourra. Tu vas bien t'occuper d'elle, être gentil, reconnaissant, patient, affectueux... moins égoïste, plus juste, plus à son écoute.

Tu vois cette poudre? Chaque jour, tu en verseras une pincée dans sa nourriture afin qu'elle meurt à petit feu.



Après 30 jours, le fils retourna chez son père et lui dit ceci : Papa, je ne veux plus sa mort. A présent, je l'aime. Comment puis-je faire pour empêcher l'effet du poison ?

Le père répondit: Ne t'inquiète pas. Ce que je t'ai donné était la farine du manioc. Elle ne mourra pas, car c'est en toi qu'était le poison!

Quand on alimente la rancune, on se tue à petit feu. Pourquoi ne pas prendre l'initiative d'offrir, de servir et d'aimer? Pourquoi vouloir toujours gagner, être servi, tirer son avantage et exploiter l'autre ?

La grâce du seigneur est avec nous chaque jour. Déchargeons notre cœur de ces genres de colères intenses qui nous induisent quotidiennement en erreur.

Pharmacies de garde du 25 janv au 01 fév 2016

- DU POINT E** (Djidjolé dans la von de la pharmacie de djisjolé), Tél : 22 51 91 71
- ADIDOGOME** (Face Camp 2e RI Adidogomé), Tél : 22 50 54 85
- NATION** (face ancien marché de Totsi), Tél : 22 25 99 65
- MATHILDA** (Route patassé - Lomégan - ODEF), Tél : 22 51 15 34
- LUMIERE** (Agbalépédogan), Tél : 22 25 15 26
- EL SHADAÏ** (Face école théologie ESTAO à Klikamé), Tél : 22 51 44 25
- APOLLON** (face complexe scolaire makafui- Avédji), Tél : 22 31 01 07
- HOSSANA** (Route de ségbé, carrefoure Sagbado, Adidogomé), Tél : 22 51 50 49
- LAUS DEO** (Route de Léo 2000), Tél : 22 25 15 05
- LA GRACE** (Près de l'auberge Sahara), Tél : 22 25 91 65
- SOURCE DE VIE** (Face collège Protestant), Tél : 22 22 45 71
- DU CARREFOUR** (Rue du Lycée d'Agoé non loin d'Agoé assiyéyé), Tél : 22 51 35 94
- DIVINA GRACIA** (Agoé Fiovi, Rond point Cool catch), Tél : 22 45 79 69
- ESPACE VIE** (Agoé Logopé, face Bar Plaisir 2003), Tél : 22 32 87 20
- SILOE** (Carrefour Aflao Apédokoè), Tél : 22 33 82 87
- HORIZON** (Nyékonakpoè, face Sapeurs pompiers), Tél : 22 20 42 42
- SARAH** (Près du centre de santé ADAKPAME), Tél : 22 27 09 25
- ST KISITO** (Bd de la Kara), Tél : 22 43 89 40
- PROVIDENCE** (Bd Jean Paul II), Tél : 22 26 66 48
- APOTTHEKA** (Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Kégué), Tél: 22 61 57 57
- PAIX** (Résidence du Benin), Tél : 22264091
- BAH** (Face EPP Hédranawé), Tél : 22 26 03 20
- MAWULE** (Bè kpota, « rond point Gakpoto), Tél : 22 27 11 21
- DES APOTRES** (Akodésséwa, Face ETOCATRAN), Tél : 22 27 11 98
- OCAM** (Rue de l'entente), Tél: 22 21 62 65
- INTERNATIONALE** (Hédranawé « Assiyéyé » Bd du Hoha), Tél: 22 26 89 94
- VERSEAU** (Près de Maison Bateau Baguida), Tél : 22 77 34 53
- DE L'EDEN** (Route d'Aného, face cité Baguida), Tél : 22 27 53 55
- BIOVA** (Bd Hounphoët Boigny), Tél 22 34 50 93
- TAKOE** (Avant la station CAP Esso de Zongo), Tél 22 34 50 93

Les bons plans et les bonnes adresses

OU MANGER A LOME?

RESTAURANTS ASIATIQUES

BEIJING (Qtier Kodjoviakopé, Bd du 13 Janvier) ; Tél : 22 21 51 41
CHINA TOWN (Qtier Kodjoviakopé, Bd circulaire) ; Tél : 22 22 30 06

RESTAURANTS LIBANAIS

LA TERRASSE (Qtier Dékon, Bd du 13 Janvier) ; Tél : 90 12 12 12
NUIT D'ORIENT (Qtier Nyékonakpoè, Bd du 13 Janvier) ; Tél : 22 44 68 96

RESTAURANTS AFRICAINS

CANTINE DE L'IBIS HÔTEL (Qtier Administratif derrière l'Hôtel IBIS) ; Tél : 90 08 52 54
VIVI ROYALE (Qtier Nyékonakpoè, Rue des Moussons) ; Tél : 22 22 20 27 / 99 22 20 76
NOPEGALI VIP (Bd du 24 Janvier en face de la BTCI) ; Tél : 22 22 94 00

Où DORMIR A LOME?

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
HÔTEL LA LINETTE (Agbodrafo) ; Tél : 22 32 34 32
HÔTEL LE LAC (Agbodrafo) Tél : 22 21 08 10
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 22 21 11 21
RESIDENCE DES TROPQUES Tél : 22 26 66 18

COUTURE STYLISME

.CREDANIAH (Djidjolé) Tél : 90 16 37 60
.DESMO DESIGN (Quartier Forever) Tél : 90 04 16 78
.EAMOD AYANICK (Qt: Nukafu) Tél : 99 47 05 95

DECORATIONS

.GALERIE CONFORTIUM (Bd 13 Janvier): Tél : 22 21 99 90 / 22 20 25 26
.ENVERGURE (Tél : 90 10 39 01/22 56 82 80)
.T.M.B SA (Tokoin St Joseph) Tél : 22 21 06 77

INFOS UTILES

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV ; Tél: 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE ; Tél: 22 22 66 11
TOGO TELECOM ; Tél: 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR THIERRY CASTANET ; Tél: 90 97 15 15
DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CLINIQUE DE L'AEROPORT; Tél: 22 26 90 12
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
PROTECTION DE L'ENFANCE; Tél: 111 / 22 20 45 10
SPECIALE INFO SANTE; Tél: 80 00 00 11

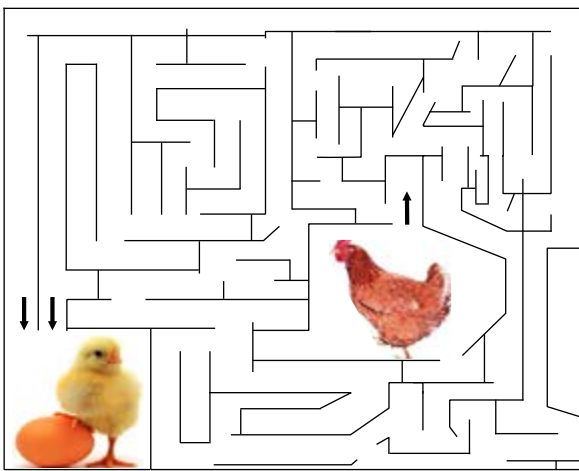
MOTO & KARTING

TOGO MOTO CROSS (Face au Golf club d'Agoé Nyivé) ; Tél : 90 17 95 07
L'AFRICLUB (Qtier : Kégué entre CHR et la FTF) ; Tél : 92 52 24 40

MUSCULATION / MASSAGE

YVES LAMBONI (Ki nésithérapeute); Tél: 90 03 79 10
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

Jeux : - Aidez cette poule à regagner le poussin et l'oeuf par les deux voies d'arrivée .
- NB: Les deux voies sont disponibles, mais empruntez le raccourci et barrez la plus longue.



Dans une famille où les parents divorcent

Le juge demande à l'enfant :
- Alors, mon petit, tu voudrais habiter chez lequel de tes parents ?
- En tout cas pas chez ma mère quand même, elle me bat.
Le juge regarde la mère d'un air méchant et continue :
- Alors dans ce cas, il reste ton père...
- Ah non, pas mon père non plus, il me bat aussi.
Toujours d'un air accusateur, le juge fixe les parents et pour finir :
- Mais alors, chez qui tu voudrais habiter ?
- J'aimerais bien habiter chez vous, monsieur le juge! ...

Photo du jour



Donnez une légende à cette photo?

« Au jour d'aujourd'hui... », « hoy en día... » « Égbe tútútú... »

Par Kangni Alem



En septembre 2011, j'avais écrit un billet, sur mon blog, qui reprochait à un animateur de radio de faire trop de fautes de français. Ses amis (le sont-ils vraiment), ont pris sa défense et m'ont traité de tous les noms, d'affamé, de voleur, de colonisé, d'ancien SDF, d'écrivain égocentrique, de stipendié de la Francophonie, bref... Le plus curieux dans l'affaire, c'est que des gens ont pris la défense de l'animateur sans savoir de qui je parlais. On a même cité des noms, enfin un nom... alors que je n'en avais pas cité dans mon billet. Plus tard, j'ai rencontré l'animateur vedette, et curieusement il a ri de l'affaire. « Je ne suis donc pas le seul à faire des fautes », a-t-il ri. Mort de rire à mon tour, je lui ai répondu, « mais ce n'est pas à toi que je faisais

allusion »! Une histoire de fous donc, ce billet d'humeur censé juste attirer l'attention sur les fautes de français d'un animateur connu. Voilà pourquoi, la semaine dernière, lorsque j'ai reçu ce message d'un journaliste de la place, j'ai d'abord hésité. La question était de l'ordre de la faute encore, elle concernait une expression que j'entends tout le temps. « Au jour d'aujourd'hui, est-ce vraiment Français? », me demandait-il? Ma réponse fut la suivante: « Écoute, c'est du français francophone lol donc c'est du français. » « J'avoue que ça me paraît désagréable à l'oreille... », poursuivit-il. Mais c'est admis, ai-je conclu, c'est une faute qui est devenue une norme, fut-elle pénible aux oreilles.

M'avait-il cru? S'y fera-t-il ? Cette expression est curieuse, elle relève à la fois de la déstructuration et du pléonasme. Elle est effectivement désagréable à l'oreille pour ceux qui aiment la logique, mais le français francophone l'a admise justement parce qu'elle est bizarre, et correspond à la tendance des locuteurs africains francophones à aimer le redondant, un trait stylistique fréquent dans nos langues. Dire « Au jour d'aujourd'hui », c'est dire tout simplement « au jour du jour de ce jour ». Une distinction similaire existe en espagnol où hoy s'applique au « jour J » et hoy en día veut dire « ces temps-ci ». Ne vous y

méprenez pas, la formule n'est pas le fait d'une nouvelle génération ne sachant plus s'exprimer (comme on l'entend souvent), « au jour d'aujourd'hui » existe depuis 1531, année où il a été attesté la première fois ! C'est donc depuis le Moyen Âge que « tout fout l'camp » ! Vaugelas, qui n'était pas africain, mais un grand grammairien français du XVII^e siècle, puriste parmi les puristes, avait sur la question un avis surprenant. Dans ses Remarques sur la langue française (1647), il écrit qu'unir ensemble, voir de ses yeux, ouïr de ses oreilles, voler en l'air « sont fort bien dits » (sic). Il avance que ces expressions ne sont pas des pléonasmes car ici la répétition étend et renforce le sens du propos, parle à l'imagination et permet de représenter plus facilement une pensée. Je le crois aussi. Après tout, cela gêne-t-il vraiment de dire « le degré complet », ou d'insister comme le Pape lorsqu'il s'adresse non pas seulement urbi et orbi mais à « la terre tout entière »? Le pléonasme sous les tropiques se trouve à l'endroit idoine, sous le soleil exactement, vous le verrez de vos propres yeux, vous l'entendrez encore et encore de vos propres oreilles, vous pouvez même le lire de vos propres yeux, comme dans la traduction du Nouveau testament en Mina (ZÖDÜDU YEYEA-A) dans la traduction de l'Alliance Biblique du Togo, année 2007, page 182! Bonne semaine à vous!

Interview avec Rodrigue Norman
« Quelqu'un qui va au théâtre n'ira jamais brûler des marchés pour quelque raison que ce soit ... »

Revenu sur la scène théâtrale togolaise en 2015 à la faveur de son festival « Les Veilles Théâtrales de Baguida » et son « Shitz » spectacle qu'il a mis en scène et présenté au Goethe-Institut de Lomé en juillet, Rodrigue Yao Norman n'en finit pas de multiplier des initiatives qui feraient croire qu'il vit toute l'année au Togo. Pourtant c'est depuis la Belgique que le principal initiateur du Studio Théâtre d'Art de Lomé, nous détaille les nouvelles orientations de son école de théâtre, ses nouveaux défis et son rêve de politique culturelle pour le Togo.



Rodrigue Norman

Le Studio Théâtre d'Art de Lomé (STAL) a relancé depuis juillet 2015 ses activités d'enseignement du théâtre après cinq années d'inactivité. A quoi était due la fermeture de l'école et qu'est-ce qui a changé depuis ?

Le Studio Théâtre d'Art de Lomé est une école de théâtre que nous avons fondée en 2006 avec l'aide d'amis artistes tel que Béno Sanvee, Alfa Ramsès... Après 3 années qui ont permis de former quelques jeunes aux métiers de théâtre, nous avons dû mettre en veille l'école à cause d'un manque de moyens. Pendant trois ans, le Studio a pu compter sur l'aide de l'ex CCF qui avait accepté d'héberger gracieusement ses activités. Cependant le fonctionnement reposait surtout sur les épaules de ses fondateurs qui, eux-mêmes, étaient des praticiens du théâtre sollicités internationalement et qui n'hésitaient pas à mettre la main à la poche. Les étudiants payaient des frais de participation mais ces frais ne pouvaient à eux seuls couvrir les besoins de fonctionnement. A posteriori, on peut affirmer que la vraie raison de la mise en veille de l'école était l'épuisement

de nos faibles ressources. C'est de tout temps prouvé, les plus généreux ne sont pas des riches. Mais il faut que cela change. Que les riches partageant enfin leur richesse avec les pauvres. Et c'est dans l'espoir de ce changement que nous avons rouvert l'école. Bien sûr, l'on ne peut bâtir un projet comme celui d'une école uniquement sur de l'espérance. Nous avons profité des cinq années d'inactivité pour reformer l'école en allégeant son fonctionnement, mobiliser quelques ressources et nouer de nouveaux partenariats institutionnels et privés. Mais malgré de telles mesures, nous sommes bien obligés d'intégrer dès maintenant une possible suspension de nos activités en 2018 si l'Etat ne nous vient pas en aide.

Votre école est assez atypique tant par sa configuration que par son fonctionnement. Vous n'avez pas vos propres locaux et les cours ne se déroulent pas selon les horaires d'une école traditionnelle. Cela peut désarçonner plus d'un... Pourquoi vous n'ouvrez pas une école comme ça existe dans d'autres pays ?

La critique relative à l'infrastructure est injustifiée puisque nos cours se déroulent dans un espace qui est le Centre Culturel Filbleu-Arema. Si l'on veut nous signifier que nous ne sommes pas propriétaires de l'infrastructure, la réponse est simple, nous n'avons pas les moyens ni de nous en construire ni d'en prendre une en bail emphytéotique. Notre école se limite à un espace identifié où des personnes reconnues compétentes dans un domaine spécifique qui est le théâtre transmettent leur savoir et savoir-faire à des apprenants. Cet enseignement prend la forme d'une demi-douzaine de stages intensifs repartis sur l'année. Pour ce qui est du non alignement du Studio sur les autres écoles cela relève d'un choix à la fois idéologique, politique et surtout éthique. En effet, les étudiants du Studio ne vont pas à l'école cinq jours sur sept, de septembre à juin. Nous avons

la conviction enracinée que, vu la réalité socio-économique et culturelle chaotique du Togo, il serait irresponsable d'engager des jeunes dans une formation de plein exercice leur demandant de bloquer 3, voire 5 années de leur vie pour des études dont les débouchés sur le plan national sont quasi inexistantes. A l'heure actuelle, nous estimons que c'est, soit l'Etat dont les moyens sont a priori plus importants que ceux d'un individu, soit un mécène forcément aux moyens illimités, soit encore les deux au travers d'un partenariat public-privé qui peut raisonnablement proposer une telle formule aux jeunes. En vérité la question n'est pas tant qui doit proposer la formation, mais de quels moyens dispose l'organisateur et toute la chaîne des arts du spectacle. Il s'agit surtout de s'assurer qu'il y ait au moins 2 ou 3 structures théâtrales qui emploient ne serait-ce que quelques acteurs et leur payer de quoi vivre dignement. Actuellement, ni l'Etat ni une structure privée ne le fait. Tant que les choses ne changent pas, nous ne demanderons pas aux jeunes de bloquer 3 années de leur vie ou plus à se former exclusivement au théâtre. Nous ne leur demanderons pas cela car nous ne le demanderons pas à nos propres enfants. En revanche, nous enverrons nos enfants à l'école de théâtre, là où on leur apprendra les exigences de l'art pour lequel ils se passionnent tout en les incitant à faire ou étudier d'autres choses. La plupart de nos stagiaires sont étudiants dans d'autres écoles ou travaillent déjà dans un autre secteur. Nous essayons juste de rester lucides pour apporter des réponses idoines et pragmatiques à nos problèmes car la situation togolaise est inédite dans toute l'Afrique. Une différence entre le Togo et le Bénin qui justifierait l'existence d'une école de théâtre comme l'EITB d'Alougbine Dine est que l'Etat béninois injecte annuellement dans le milieu artistique béninois 3 milliard de francs et cela depuis des années (l'Etat béninois annonce pour 2016 le relèvement de ce budget à 5 milliard) là où le Togo n'injecte pour le moment que 400 million. C'est une grosse différence !

Suite à la page 11

Lire

« Me voilà donc arrivée au Bourget un vendredi à sept heures, forte des recommandations de mon père et de la protection de mes ancêtres. J'étais étonnée de voir, à une heure si matinale, des gens déjà au travail et même des gens joyeux... Le douanier en effet sifflotait et était apparemment de très bonne humeur. Il n'avait pas l'air de partager mon inquiétude... De toutes les façons, il l'ignorait. Je me demandais si tout allait bien se passer jusqu'à la fin... Si je n'avais pas jeté par étourderie ou par négligence quelque paperasse utile à la police, à la douane, ou à la compagnie UTA. Non, j'avais tout avec moi. Restait maintenant à me débrouiller pour retrouver ma valise et me rendre à l'adresse de mon école. Car c'était là que l'on m'indiquerait un foyer de jeunes filles ou une famille pouvant m'héberger. J'avais aussi froid et sommeil de n'avoir pas dormi de toute la nuit ; je ne savais pas où échanger les CFA que Papa m'avait donnés contre les francs français. Ce qu'il y avait de plus urgent était de retrouver ma valise et d'en sortir le chandail que m'avait offert la femme de Tonton Raphée. Un passant me donna des indications auxquelles je ne compris rien : « première galerie à gauche, puis deuxième hall à droite » avait-il dit très rapidement et très nerveusement. Comme il n'était que sept heures et que mon oncle était ouvert toute la journée, je ne me pressai point. Je décidai de demander à un autre passant l'endroit où étaient débarquées les valises.

Je dus attendre quarante-cinq bonnes minutes avant de voir apparaître ma valise. Entre-temps, mon frère qui était venu de Bordeaux m'accueillir, m'avait aperçue. Il y avait également deux amis de Papa. L'un d'eux m'avait déjà appelée au mégaphone et ceci vainement. Comme je n'étais pas habituée aux mégaphones, je n'étais pas attentive à ce qu'ils racontaient : je croyais qu'ils s'adressaient uniquement au personnel de l'aéroport. Apparemment mon père avait alerté tous les amis qu'il connaissait en France pour venir à ma rencontre. L'un d'eux avait une voiture...

Après les embrassades protocolaires et les questions sur les conditions dans lesquelles j'avais voyagé, nous montâmes tous à bord de la Renault 4 en direction de Paris. Cela me sembla long... d'autant plus long que je croyais que les avions atterrissaient ... quelque part au centre de la ville ! Il n'y a pas d'aéroport à Paris contrairement à ce que les gens disent. J'ai pu m'en rendre compte. Les avions atterrissent en banlieue mais jamais dans la ville, parce que les Parisiens n'aiment pas le bruit... Curieux, ces gens qui n'aiment pas le bruit. Quand il n'y a pas de bruit, moi, j'ai l'impression que je suis dans un cimetière ! A Cotonou on aime pourtant bien entendre et même écouter un avion qui décolle ou qui atterrit ! Après quelques kilomètres de voiture, je grelottais déjà de froid, les paupières lourdes de sommeil. J'avais hâte d'avoir une maison où manger et dormir tranquillement. Je demandai aux amis de mon père si l'un d'entre eux avait prévu une maison pour moi. Je ne savais pas qu'à Paris on ne parle pas de « maison » mais de « chambre » ou d'appartement », mais je fus assurée par mon frère que je ne manquerais de rien. Effectivement, le directeur de mon école avait écrit à mon père qu'il se chargerait de me trouver un logement et qu'il n'y avait rien à craindre dans ce domaine. Je croyais que j'allais habiter tout près de mon école, mais il n'en fut point question.

Quand nous arrivâmes dans son bureau au deuxième étage de l'Institut Supérieur d'Interprètes et de Traducteurs, nous fûmes accueillis très cordialement, mais eûmes à entendre longtemps. Le directeur m'inscrivit, me fit remplir des tas de papiers auxquels je ne comprenais rien, me fixa un jour pour passer mon examen d'entrée...

Extrait de Une citronnelle dans la neige de Gisèle Hountondji, Les Nouvelles Editions Africaines, les pages 7,8.



Candidatures à la FTF Trois listes retenues, une invalidée

Trois listes sont retenues par le Comité de Normalisation (CN) au Togo pour l'élection du nouveau bureau exécutif de la Fédération Togolaise de Football (FTF). Le vote est prévu pour le 13 février 2016.



Le CN, l'instance intérimaire qui gère la FTF, a rendu public les trois listes à la candidature de la FTF ce dimanche.

Les trois listes retenues sont celles « Ensemble pour la Reconstruction » de Germain Wona, « Nouvel Elan » du Colonel Akpovy Guy et « La Solution » de Gerson Dobou. La quatrième liste « Le Réveil du Football Togolais » qui a été présentée par l'ancien international Togolais Olufadé Adékanmi est invalidée.

Sur les candidatures validées et en ce qui concerne les listes « Nouvel Elan » et « La Solution », la CN instance faisant office de Commission électorale a publié sur le site de la FTF que ces deux dernières listes ont été amputées de Daoune Boundjou qui a démissionné au lendemain des dépôts de candidatures et de Dogbé Messan Moïse dont le parrainage n'a pas été validé.

Pour les raisons de l'invalidation de la liste « Le Réveil du Football Togolais », il est fait état de « parrainages non conformes aux dispositions de l'article 39.5 des Statuts de 2008 pour l'ensemble de ses membres, absence de références en matière de gestion sportive et doutes sur la sincérité de lieu de résidence de plusieurs de ses membres ».

D'après la décision portant validation des listes de candidatures pour l'élection du Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football signée par Horacio Freitas, le président Comité de

Normalisation, les listes de candidatures retenues sont les suivantes :
LISTE : « Ensemble pour la Reconstruction »
1- Président : WONA Kokouvi Germain
2- 1er vice président : (Dossier invalidé)
3- 2e vice président : PRINCE DZIDZOLI Mawuto

Membres
4- GAGOU Kossivi Sétiwu
5- ALLYN Kanko
6- KANYETIB Hubert
7- DONGO Oniadon
8- AGBERE Yabati
10- KADITCHE Abalo
11- PIGNANDI Kao
12- AGBOLI Koami Patrice

LISTE : « La Solution »
1- Président : DOBOU Kwadzo Sedem
2-1er vice président : AMADOU Abderrmane
3- 2e vice président : MABLE Kodjo

Membres
4- AMETODJI Yaouvi
5- ADJODO Kossi
6- KATAGNA Essodina
7- MASSEGBE Houessou Koffi
8- GABIAM Esther Ayélé
9- NOUGBLEGA Akouété Assou
10- KOUETE Kokou Nicoué
11- AMOUZOU Pitalatan
12- EZE Komlan Tomédégbé

LISTE : « Nouvel Elan »
1- Président : AKPOVY Kossi Gbézondé
2- 1er vice président : AMAH Aklisso
3- 2e vice président : TCHAKONDO Sibabé

Membres
4- KASSENDJA Moustapha
5- TOURE Baba
6- DZODOPE Ayawa Mana
7- (Dossier invalidé)
8- KUAMITSE Komlan Seyena
9- Lawson Laté Mawulé
10- AMADOU Watara Moukaïla
11- DJABIGOU Flindja
12- DJOKA Kodjo

Carlos Amevor

FIFA / Elections Tokyo Sexwale veut un président africain ou asiatique

A moins d'un mois pour le scrutin du 26 février pour la succession de Sepp Blatter, les choses se bousculent entre les cinq candidats retenus officiellement.

Après le soutien de la France à l'Italo-Suisse Gianni Infantino, le Sud-Africain Tokyo Sexwale a fait une déclaration pour dévoiler son intention sur le prochain président de la FIFA. « Les principaux problèmes à la Fifa sont la responsabilité et la crédibilité. Je ferai tout pour que le président de la Fifa soit d'Afrique ou d'Asie, mais pas d'Europe », a-t-il dit à la radio sud-africaine Metro FM jeudi. Il a demandé aux électeurs de la Conmebol et de l'Union européenne de football de voter pour « envoyer un message fort et positif ». « Pour moi, il ne s'agit pas seulement de la présidence », a-t-il assuré. « Le temps des alliances est venu, et c'est sain, c'est démocratique », a ajouté le candidat sud-africain. Sexwale est en course pour la présidence de la Fifa, avec quatre autres candidats, dont le Bahreïni Cheikh Salman, le



Tokyo Sexwale, candidat à la FIFA

prince jordanien Ali, l'Italo-Suisse Gianni Infantino et le Français Jérôme Champagne.

Le candidat sud-africain est actuellement au Qatar où il doit assister ce week-end à la finale du championnat d'Asie des nations entre la Corée du Sud et le Japon. africatopsport.com

Transfert Serge Akakpo file à Trabzonspor, D1 turque



Serge Akakpo au milieu

Le défenseur de l'équipe nationale du Togo et de Trabzon 1461 (club de deuxième division turque), Serge Akakpo s'est engagé samedi en faveur du club turc de première division, Trabzonspor,

indique africatoposrts.com. L'ancien joueur de l'AJ Auxerre qui est arrivé en Turquie en août dernier a été prêté pour 6 mois avec option d'achat.

FTF

CAN 2016 des dames Le Togo signe forfait

On le voyait venir depuis quelques semaines avec l'arrêt des séances d'entraînement de l'équipe. Maintenant c'est officiel. Le Togo se retire des éliminatoires de la CAN 2016 de football des dames. La décision a été officialisée vendredi par la Fédération togolaise de football (FTF).

La décision de se retirer des éliminatoires de la CAN 2016 des dames vient des « difficultés financières que rencontre la FTF dans le cadre des préparatifs de cette compétition », peut-on lire sur le site officiel de l'instance.

Le Togo devrait normalement rencontrer l'Algérie en aller-retour en mars prochain dans le cadre du premier tour des éliminatoires de cette compétition.

La CAN 2016 dames est prévue au Cameroun du 19 novembre au 3 décembre. Elle ne verra malheureusement plus la participation des éperviers dames.

C'est la triste réalité du football togolais qui continue à s'illustrer de cette façon. Espérons qu'avec l'adoption récente des nouveaux statuts et de la prochaine élection du bureau de la FTF, le football togolais pourrait de nouveau briller.

Z.J

Nécrologie Un dirigeant du foot concerné par les élections s'en est allé !

Le football togolais est en deuil ! Ouro Akpo Egbeleou est décédé ce samedi aux environs de 23 heures dans sa maison à Lomé. L'actuel président de la Ligue du centre est mort après avoir été affecté depuis quelques moments par le diabète.

Une maladie qui l'a même privé de prendre part au dernier congrès extraordinaire de la Fédération Togolaise de Football, tenu le 20 janvier 2016 à Lomé.

Selon son entourage, il se sentait mieux toute la journée de samedi et s'est même permis de sortir avec sa voiture, sans son chauffeur. Et c'est dans la nuit qu'il a succombé, laissant un vide aussi bien sur la liste « Ensemble pour la Reconstruction » de Wona Kokouvi Germain engagée dans la course pour les élections à la FTF, que dans le football togolais.

Né le 12 septembre 1955, l'ancien président de Semassi de Sokodé, club champion en titre, sera inhumé ce lundi à Lomé.

LISTE : « Ensemble pour la Reconstruction »
1- Président : WONA Kokouvi Germain
2- 1er vice président : (Dossier invalidé)
3- 2e vice président : PRINCE DZIDZOLI Mawuto
Membres
4- GAGOU Kossivi Sétiwu
5- ALLYN Kanko
6- KANYETIB Hubert
7- DONGO Oniadon



Ouro Akpo Egbeleou

8- AGBERE Yabati
9- EGBELEOU Ouro Akpo
10- KADITCHE Abalo
11- PIGNANDI Kao
12- AGBOLI Koami Patrice

Africatopsports.com

Reportages



Téléphonie « Connectez-vous », le recrutement de nouveaux clients Adsl chez Togo Télécom

S'il vous est déjà arrivé de rencontrer un camion podium « brandé » Togo Télécom au carrefour de votre quartier ou au détour d'un passage, depuis le mois de décembre 2015, eh bien vous êtes sans doute passé au Quartier Général de l'opérateur Togo Télécom. Peut-être, sans le savoir. Pas grave. Mais, il faut désormais le savoir.

Ces QG de Togo Télécom, qui ont planté leur décor au quartier Kégué à l'entrée du stade jusqu'hier dimanche, sont des formes de bureaux délocalisés de l'opérateur qui vise à travers « Connectez-vous » l'élargissement de son parc client. Aujourd'hui (Ndlr : avant le début de l'opération) on dénombre 5000 clients Adsl répartis sur tout le territoire togolais. Mais, « l'opération qui va prendre fin dans 3 mois ambitionne le recrutement de 20 000 clients Adsl », nous confie une source proche de l'opération.

Elle délimite Lomé en 14 zones et c'est la 10 qui a eu l'honneur d'ouvrir l'opération « étant donné qu'elle présente beaucoup de potentialités, selon les études menées par Togo Télécom », explique la même source.

Par le passé, les services de Togo Télécom étaient dédiés au réseau téléphonique commuté ou fixe, à la téléphonie à mi-chemin du



mobile et du fixe et à la connexion internet. Mais bien d'indiscrétions indiquent que dans le cadre de la transformation de Togo Télécom, nombre de ses services d'antan seront délaissés au profit de la connexion internet. D'où cette politique de porte-à-porte qui

préfigure une mue de Togo Télécom que ses clients Cette opération de proximité a sans doute le mérite de trancher avec des procédures jusqu'alors longues et fastidieuses d'abonnement. Par ailleurs, elle permet aux futurs clients de se familiariser avec les nouvelles offres, etc. Par exemple, d'un côté, pour le grand public, trois types de produits sont proposés. Ils sont dénommés : Découverte, Découverte plus et Chez nous.

Leur prix respectif est de : 15000 francs cfa /mois pour une vitesse de 512/seconde et un volume de 5 giga ; 25 000 francs cfa /mois pour 1 méga et un volume de 10 giga ; 34 000 cfa/mois pour 1 méga et un volume illimité. De l'autre, les entreprises et autres professionnels sont invités à surfer entre 3 produits à savoir : Pro-Bronze, Pro-Argent et Pro-Or : leur coût va de 100 000 francs cfa /mois à 579000 francs cfa pour une capacité entre 2 méga et 8 méga pour des volumes illimités.

TM

Union africaine Le Togo élu au Conseil de Paix et de Sécurité

Pendant les deux prochaines années, le Togo siègera au Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Il a été élu jeudi dernier à Addis-Abeba, parmi les 15 autres Etats appelés à gérer les crises de sécurité en Afrique.



Faure Gnassingbé et ses homologues

Grosse surprise. L'Ethiopie ne figure pas sur la liste. Le pays se serait retiré de la course selon un participant. On retrouve cependant le Burundi, qui est sur la sellette, en raison de la crise politique et sécuritaire qui secoue le pays, ainsi que l'hostilité de ses autorités à accueillir une force de maintien de la paix africaine.

Au sein de la nouvelle composition du Conseil de paix et de sécurité on y retrouve : le Congo-Brazzaville, Egypte, Kenya, Nigéria, Zambie, Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burundi, Niger, Ouganda, Rwanda, Sierra Léone, Tchad et le Togo. Parmi eux, certains sont élus pour deux ou trois ans. Le CPS est à l'UA ce que le Conseil de sécurité est aux Nations Unies.

Kossi BALAO

Sécurité routière Bilan de l'année 2015

L'autorité en charge des transports et celle du bien-être des citoyens au Togo ont publié le bilan de la sécurité routière de l'année 2015 et les précautions à prendre pour éviter des accidents.

En conférence de presse le vendredi 29 janvier 2015 à Lomé, le ministère de la Sécurité et de la protection civile en collaboration avec celui des Infrastructures et des transports ont annoncé que 2.851 accidents ont été recensés au cours de l'année 2015. Ces accidents ont causé 473 décès soit en moyenne 39

Diplomatie Report du sommet sur la sécurité maritime

Prévu initialement en novembre 2015 à Lomé, et reporté pour une première fois au premier semestre 2016, le sommet sur la sécurité maritime se tiendra finalement le 15 octobre prochain.



Robert Dussey

C'est ce qu'a décidé la conférence des chefs d'Etats de l'Union africaine (UA) en marge de son 26^{ème} sommet qui s'est achevé hier dimanche à Addis-Abeba. Elle recommande que le sommet sur la sécurité maritime et le développement en Afrique parviennent à l'adoption d'une charte africaine relative à la sécurité et à la sûreté maritime. Ce sommet débattrait des thématiques comme : la lutte contre la piraterie maritime, le trafic d'armes et de drogue, la protection de l'environnement et la lutte contre la pêche illégale. Avant le jour-j, l'Union africaine concède au Togo d'abriter une réunion du comité technique spécialisé préparatoire au sommet de Lomé. Une satisfaction pour Robert Dussey, ministre des Affaires étrangères. Des chefs d'Etats, des ministres, des experts internationaux, bref près de 5 000 participants sont attendus lors de cette conférence internationale de Lomé.

TM

décès par mois. En vue de prévenir ces accidents qui endeuillent des familles, le ministre de la sécurité et de la protection civile, le Colonel Yark Damehane, a annoncé que son ministère va renforcer ses actions pour garantir aux personnes et leurs biens une protection efficace et maximale sur les routes. Tout en dénonçant la corruption, le ministre des Infrastructures et des transports, Ninsao Gnofam, a déconseillé les stationnements anarchiques, les gares routières pirates et la surcharge des véhicules de transport public. Pour tout, le ministre des transports a appelé les conducteurs et les passagers à mettre un terme aux stationnements pirates qui ne favorisent pas la sécurité routière.

Freda Sefiamor

Suite et fin de la page 09

Pourquoi alors une école de théâtre au Togo?

Votre question renvoie à la question « pourquoi le théâtre ? » Le théâtre parce que l'homme a besoin de se regarder dans un miroir avant de sortir de sa maison pour aller au travail, au marché, et même à l'église... L'homme n'est pas que matière mais également esprit et l'esprit se nourrit de fable, d'histoire réelle ou fantasmée. Tous les chrétiens et même non-chrétiens le savent... A quoi sert le miroir, dames et messieurs ? Comment l'aimez-vous votre miroir? Grand, petit ou cassé ? L'inconvénient avec le miroir cassé est qu'il peut vous blesser, ou ne montrer de vous qu'une toute petite partie. L'école de théâtre vous évite d'avoir dans la main un miroir cassé, en d'autres termes l'école forme les fabricants de vos miroirs afin que ces miroirs vous renvoient votre juste image.

Vous parlez beaucoup du rôle que doit jouer l'Etat non seulement dans la promotion des artistes mais également dans leur formation. Certains trouvent que vous exigez trop de l'Etat et que l'époque où il est demandé à l'Etat d'organiser tout de la vie des citoyens est révolue?

Il est des domaines où la logique ultralibérale se révèle limitée car elle joue sur la rentabilité économique à l'échelle des individus. Dans des pays au marché étroit comme le Togo, le théâtre et les arts ont peu de chance d'être rentables pour les artistes pris individuellement. C'est à l'échelle nationale que cette rentabilité économique de l'art devient perceptible. Or si l'art ne nourrit pas l'artiste lui-même aujourd'hui dans notre pays, il nourrit de nombreux citoyens qui ne sont pas artistes, et cela l'Etat devrait le savoir puisque l'Office Togolais des Recettes est là pour centraliser les recettes nationales constituées sur base d'impôts et taxes payés par des individus et des entreprises. Les vendeurs de CD, DVD, les personnels des bars, des restaurants, des hôtels, les organisateurs d'événements et leurs employés, les ceux des ministères de la culture, de l'éducation et même des affaires étrangères, une partie du personnel douanier et aéroportuaire, du service des visas, des centaines de chauffeurs de taxi... vivent au moins partiellement de l'art et versent une partie de leurs revenus à l'OTR. Pour juger de la rentabilité économique des arts dans nos pays, ce n'est pas dans la poche des artistes qu'il faut aller fouiller mais dans celle des travailleurs des autres secteurs. Et seul l'Etat grâce à l'OTR a un droit de regard sur la poche de tous les citoyens, du moins sur leurs comptes bancaires. Mais là n'est pas la question, l'Etat est surtout garant de la justice et de l'équité nationale. Une fois qu'il est avéré que les uns perçoivent leurs revenus en partie grâce au travail des autres, l'Etat a le devoir de reverser une partie de ces recettes nationales à ceux qui de par l'exercice de leur métier permettent ces recettes. Le privé n'a pas cette vue d'ensemble et donc il y a très peu de chance qu'il accepte investir dans l'art et encore moins dans la formation des artistes. Donc affirmer que ce n'est pas à l'Etat mais au privé de créer une école d'art dans un pays comme le Togo, parce que le temps des Etats-providences serait passé, c'est oublier les règles mêmes de la logique ultralibérale. Qui gagne à ce qu'il y ait de bons artistes de théâtre au Togo ? C'est l'Etat. Le privé gagnerait s'il était sûr que l'Etat l'exonérerait d'une partie de ses impôts. On donne souvent l'exemple des Etats-Unis pour appuyer la thèse selon laquelle il est préférable que le soutien à l'art soit porté par le privé mais on manque très souvent de citer les incitants fiscaux accordés aux entreprises qui soutiennent les arts ou même le rôle non négligeable joué par le National Endowment for the Arts (NEA) et qui n'est autre qu'un soutien décentralisé de l'Etat fédéral aux arts. Ceci dit, ce sont les bénéfices de l'art en termes de qualité de vie pour les citoyens et même en matière de diplomatie qui sont encore plus intéressants à analyser. Qui dit bien-être des citoyens, dit moins de problèmes de santé et de sécurité, plus de sûreté nationale et surtout plus de civisme. Quelqu'un qui va au théâtre n'ira jamais brûler des marchés pour quelque raison que ce soit. Qui dit diplomatie, dit gain en termes de rayonnement, de respectabilité et d'influence au plan international.

Que se passera-t-il si votre appel à la création d'un institut national des arts venait à être entendu par l'Etat?

Nous sommes convaincus que si l'Etat ou un privé qui a plus de moyens que nous, se décidait à ouvrir un institut, il le ferait avec beaucoup plus de grâce et d'aisance. Nous lui apporterons naturellement notre soutien, et s'il le souhaite, l'expertise que nous avons acquise durant toutes ces années et même notre carnet d'adresses. Le Studio n'aurait plus sa raison d'être et c'est avec bonheur, qu'il ira dépenser ses énergies à autre chose et ceci pour le bien de notre théâtre. Nous n'aurons de cesse de le rappeler, le Studio est né sur le constat d'un vide. Et il est bien connu que la nature a horreur du vide... Nous nous sommes jeté corps et âme dans la bataille de la formation artistique de nos concitoyens avec la seule arme dont nous disposions et qui est notre savoir et notre savoir-faire. Il est bon et souhaitable que l'Etat en prenne un jour le relais.

Propos recueillis par Dieudonné Korolakina



AG Partners
agence conseil en communication

● ● ● ● ● ●

Publicis Africa Group

Stratégie de communication
Organisation d'événements
Conception de spots

Achat d'espace **Edition**
Conception et création
Relations presse et RP

AG Partners Togo BP.30117 Lomé - TOGO Tél. +228 22 20 49 15 Fax. +228 22 20 49 16
lome@ag-partners.com - 254, Rue Amoussimé Tokoin Casablanca - RC 2006B0555 - NIF 521174 Q